



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 avril 2024 – 18 h15

Convoqué le 2 avril 2024, le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le jeudi 11 avril 2024 à 18h15, sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Philippe MORENA.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 12

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 11

**Nombre de pouvoirs** : 1

**Présent(e)s** : AGNOUX Marie-Thérèse, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, GARCIA Sébastien, RIVIERE Patrice, LE MIGNON Marie-Pierre, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MORENA Jean-Philippe, SABEAU Fabrice, CAUDIE Christelle

**Excusée** : MAZEAU Mireille (pouvoir donné à Mme AGNOUX Marie-Thérèse)

**Secrétaire de séance** : HERMABESSIERE Patrick

Le quorum étant atteint, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint déclare la séance ouverte.

### **A l'ordre du jour**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du 12 mars 2024
- 3) Vote du budget primitif 2024 – Budget communal
- 4) Vote du budget primitif 2024 – Lotissement
- 5) Modification des statuts de FDEE19
- 6) Adhésion à la compétence « Système d'Information Géographique » de la FDEE19
- 7) Vote choix des Banques
- 8) Vote demande de subvention Portail école
- 9) Vote Réhabilitation des objets de l'église par tranche
- 10) Demande de subventions DRAC et Conseil Départemental pour restauration Tabernacle
- 11) Bec de la fontaine
- 12) Porteurs de projet pour multiservices
- 13) Questions diverses

### **Approbation du PV du 12 MARS 2024**

Une modification est apportée Chapitre 10 Vote des 3 Taxes :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à 9 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jean-Marie Sainneville) et 1 ABSTENTION (Fabrice Rivière), décide les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 33,57 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 67,63 %
- Taxe d'habitation (TH) : 6,63 %

Le PV modifié est approuvé à 11 voix POUR et 1 CONTRE des membres présents.

#### **Election du secrétaire de séance :**

M. HERMABESSIERE Patrick est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

#### **Vote du budget primitif 2024 – Budget communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Principal 2024.

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
787 454,81 €	787 454,81 €	663 489,33 €	663 489,33 €

#### **Vote du budget primitif 2024 – Budget Lotissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Principal 2024.

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
61 589,29 €	61 589,29 €	96 540,35 €	96 540,35 €

#### **Modification des statuts de FDEE19**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 8 février 2024, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

- Art 4.1 : ECLAIRAGE PUBLIC
- Art 4.2 : LES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES
- Art 4.4 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
- Art 4.5 : ACHAT D'ENERGIE
- Article 5 : MISE EN COMMUN DE MOYENS ET ACTIVITES ACCESSOIRES

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la modification des statuts de la FDEE19.

## **Adhésion à la compétence « Système d'Information Géographique » de la FDEE19**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les conseillers que, dans le cadre de la compétence « Système d'information Géographique », la FDEE19 met à disposition une plateforme informatique capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées. Cette plateforme permettra aux communes adhérentes de s'informer, de visualiser ou encore d'analyser les données patrimoniales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des modalités et services présentés ci-dessus ; Et décide d'adhérer à la compétence « SIG » conformément à l'article 4.3 des statuts, proposé par la FDEE 19.  
Adoption à l'unanimité des membres présents.

## **Vote choix des Banques**

Mme Le Mignon rappelle la visite de M. Salles et des 2 adjointes aux banques : Banque Populaire et Crédit Agricole, concernant la demande de financement du Multiservices.  
Les dossiers des banques ont été envoyés à tous les conseillers pour étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le choix de la Banque Crédit Agricole pour la demande de prêt Multiservices.

## **Vote demande de subvention Portail école**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents la demande de subvention Portail école auprès du conseil départemental.

Dépenses Totales	5 990,00 € HT	%	7 188,00 TTC
Subventions Conseil Départemental	1 498,00	25%	1 797,00
Fonds Propres de la commune	4 492,00	75%	5 391,00

## **Vote Réhabilitation des objets de l'église par tranche**

Mme Le Mignon présente le tableau retenu lors de la dernière commission finances pour la restauration des objets patrimoniaux de l'église.

1 <sup>ère</sup> tranche en 2024	Désinfection du Tabernacle	3 838,80 €
2 <sup>ème</sup> tranche en 2025	Restauration de la porte des Fonts Baptismaux	3 039,90 €
3 <sup>ème</sup> tranche en 2026	Restauration de la statue Saint Pierre et du Christ en Croix	7 081,24 € 5 154,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, la réhabilitation des objets patrimoniaux par tranche comme présentée ci-dessus.

## **Demande de subventions DRAC et Conseil Départemental pour restauration Tabernacle**

Mme Le Mignon informe les conseillers que la DRAC et le Conseil Départemental peuvent donner une subvention pour la restauration des objets patrimoniaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, la demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil départemental.

## **Bec de la fontaine**

Merci à M. CHABRERIE Bernard qui a refait le bec de la fontaine. Il faudrait envisager un cadeau de remerciements.

Merci aussi aux agents communaux qui ont nettoyé la fontaine, le monument aux morts en vue de la commémoration du 8 mai 2024.

## **Porteurs de projet pour multiservices**

Mme Le Mignon rappelle qu'il faut trouver des porteurs de projets. L'association 1000 cafés, plusieurs fois sollicitée n'offre plus ses services gratuits (environ 5 000 euros dorénavant). M. Sainneville va proposer une liste de candidatures, Mme Le Mignon va se rapprocher de la chambre de commerce.

## **Questions diverses**

- Mme Agnoux regrette que personne n'ai pu se rendre au dernier conseil d'école. L'enseignante de Vitrac demande à chaque mairie une subvention de 1 650 euros (sans les subventions éventuelles) pour un voyage de 3 jours à Paris avec sa classe de Cours Moyen. Le Conseil municipal, n'ayant pas plus d'éléments, ne souhaitent pas se prononcer. Mme Agnoux va prendre contact avec l'école pour demander de plus amples informations.
- Mme Le Mignon rappelle la date de la commission d'Appel d'Offres : le lundi 15 avril 2024 à 18h.
- M. Sabeau regrette que nous n'ayons jamais de compte-rendu de la Pêche.
- M. Sainneville demande des nouvelles de la prime des agents. Elle sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Mme Le Mignon rappelle la date des prochaines élections européennes : le 9 juin 2024 et l'obligation de présence des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h05.

*Le secrétaire de séance  
Patrick HERMABESSIERE*

*Monsieur le 1er Adjoint  
Jean-Philippe MORENA*